



## **PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE « Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage »**

### **Les modalités de la consultation**

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, le projet de « Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage » a été mis à participation du public. Cette phase de consultation a consisté en une mise à disposition du document par voie électronique, sur le page Internet du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), dédiée aux consultations du public. Le public a ainsi été appelé à formuler ses observations sur ce projet de texte de plan national d'actions (PNA), sur cette même page.

La consultation du public a été conduite à partir du 08 janvier 2018 et jusqu'au 29 janvier 2018. Le premier message a été posté le 8 janvier 2018, à 15h24. Quant au dernier, il a été écrit le 29 janvier 2018 à 23h59.

### **Synthèse des observations : nombre total et principales conclusions**

Cette consultation a donné lieu à 5766 contributions exploitables. Quarante doublons ont été supprimés et 7 autres ont également été supprimées du fait de leur caractère haineux ou injurieux.

Le nombre de contributions sur ce projet de plan est très conséquent. La mobilisation a été forte au lancement de cette consultation mais surtout durant les derniers jours, avec une forte mobilisation des protecteurs de la nature durant cette dernière phase. Ainsi, au 23 janvier 2018, le nombre de contributions s'élevait « seulement » à 2243.

Environ 75 % des contributions ont émané de participants souhaitant protéger le loup et 25 % de personnes soutenant l'élevage face à la prédation.

Cette consultation a permis de mettre de nouveau en lumière le fort impact que suscite le loup (et la prédation). En effet, plus que l'examen des mesures du PNA, cette consultation a été l'occasion d'exprimer des positions d'ordre général : les protecteurs de la nature ne comprennent pas les abattements de loups alors que les éleveurs et leurs représentants ne peuvent comprendre que leurs intérêts ne soient pas plus pris en compte. Ces postures, qui expriment souvent une colère, se sont formalisées par le vocabulaire employé mais également par l'usage des caractères en majuscules et en gras, ainsi que par l'ironie.

Cette consultation du public avait lieu en parallèle de celle relative aux deux projets d'arrêtés ministériels relatifs au protocole technique d'intervention sur la population de loups (arrêté « cadre » et arrêté « plafond »). Les associations de protection de la nature (APN) comme les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont toutefois restés focalisés sur la question des tirs (« *Aussi, je donne un avis négatif à ce PNA qui pérennise l'abattage des loups.* ») et sur l'image du loup et son

intégration dans les territoires, sans réellement entrer, pour la plupart, dans le détail des actions et des mesures proposées. Ainsi, très peu de personnes se sont clairement exprimées « pour » ou « contre » le projet de PNA : dans l'ensemble des avancées sont notées aussi bien du côté des APN que des OPA, mais de nombreuses insatisfactions (notamment sur le protocole technique d'intervention) persistent et prennent le dessus sur les quelques points positifs relevés.

De nombreux commentaires relèvent d'une mauvaise compréhension du projet de plan (« *Pour le MINIMUM de 40 loups à tirer en 1 an* ») ou de la méconnaissance des mesures proposées par les pouvoirs publics pour l'établissement d'une coexistence entre le loup et le pastoralisme (mesures de protection, indemnisations des dommages...).

Enfin, nous pouvons remarquer que chaque argument est systématiquement doublé de son contraire, ailleurs dans la consultation, mettant en lumière la dichotomie et le dualisme qu'inspire le loup.

NB : afin d'illustrer l'importance et donc l'impact sociétal de certaines thématiques au sein de la consultation du public, le nombre d'occurrences de certains mots ou expressions a été relevé. Ce nombre se trouve, entre crochets, à la suite de l'élément qu'il compte.

### **1) Sur le principe de consultation**

Certains participants sont satisfaits de pouvoir s'exprimer sur les textes et remercient les personnes qui liront leurs messages. Au contraire, de nombreux contributeurs trouvent cette consultation infondée, pensant que leur avis ne sera pas pris en compte car les textes seraient déjà adoptés. (« *Cette consultation n'est rien d'autre qu'une escroquerie de plus, histoire de donner un fumet démocratique à la chose.* »)

Pour les personnes opposées à l'abattage des loups, un sentiment de frustration émane des contributions, du fait d'avoir l'impression de ne pas être entendues et que leur avis n'est pas pris en compte (« *TENEZ COMPTE DE L'OPINION PUBLIQUE QUI S'OPPOSE MAJORITAIREMENT AUX TIRS SUR LES LOUPS.* »).

Par ailleurs, elles légitiment leur participation à la contribution du public par l'appartenance du loup à la biodiversité, qui a une valeur patrimoniale et concerne ainsi l'ensemble de la population (« *Je suis simple particulier et j'estime que la question du loup, de ce patrimoine naturel concerne tout la population.* », « *L'opposition entre ruraux et citadins est une affirmation sans aucun fondement.* »). Afin de donner plus de poids à leur contribution, les participants s'adressent directement au ministre Nicolas HULOT [183], en tant que grand défenseur de la nature. Certains se disent déçus de ses décisions – les considérant comme soumises aux lobbys agricoles et aux lobbys de la chasse – quand d'autres le remercient (« *Déçu de ce revirement de position d'un prétendu défenseur de la nature* », « *A vrai dire, j'ai pas mal apprécié le discours de Nicolas Hulot et on ne peut pas nier qu'il y a du progrès par rapport à l'ancien gouvernement* »).

La frustration est également très présente du côté des éleveurs et de leurs défenseurs. En effet, l'impression que la majorité des contributeurs participant sont des « *bobos parisiens* » (sic) [130], des « *écologes* » (sic) [118], décidant pour eux alors que ces derniers ne subissent pas les impacts de la prédation au quotidien, entraîne une vive colère de leur part. Ainsi, l'avis des citadins semble déplacé aux yeux des ruraux, qui souhaiteraient que les décisions relevant de leurs territoires leur reviennent. (« *C'est très confortable de donner son avis quand on n'est pas concerné par des attaques de loups sur des bêtes sans défense et qui se font déchiqueter.* », « *Je pense que l'avis de ceux qui vont supporter les conséquences des décisions devraient être pris en compte en priorité.* »).

Ces interventions ont amené les contributeurs à préciser leur lieu de vie, leur profession (« éleveur », « vétérinaire rural ») ou encore la raison de leur intervention sur la consultation (« pratiquant la randonnée et croisant des troupeaux »).

## **2) Des positions qui s'opposent très souvent entre elles**

### **A – Les intérêts qui s'expriment en faveur du loup**

#### **a. Une vision emblématique du loup**

Le loup est vu, par ses protecteurs, comme un animal emblématique et représentant le « sauvage » dans toute sa pureté. Ainsi, des mots ou des expressions permettant d'élever le loup à la hauteur d'un symbole sont utilisés : « *Le loup, une espèce si somptueuse régnant sur son territoire millénaire* », « *emblème de la vie sauvage* », « *créature extraordinaire [16]* », « *animal merveilleux [28]* ».

Les associations de protection de la nature s'attachent à rehausser l'image du loup qui, du fait des très nombreuses légendes et contes [33] ayant circulé sur cet animal, a été largement entachée. (« *La peur ancestrale du loup continue de ravager bien des esprits.* »). La référence au Moyen-Âge [64] et à sa vision fautive du loup est largement présente.

#### **b. Les positions des différentes APN nationales**

De nombreuses APN ont apporté leur contribution au projet de PNA.

**Ferus** salue tout d'abord les avancées positives prévues par le nouveau PNA (la création d'un observatoire des mesures de protection, la mise en place d'une équipe de bergers d'appui, le fait que les indemnités soient soumises à la mise en place préalable des mesures de protection). Cependant, Ferus déplore le fait que le PNA soit trop axé sur les tirs de loups et que les chasseurs restent sollicités. Enfin, des points inquiètent l'association :

- le seuil défini à 500 loups ;
- la gestion adaptée sur certains territoires situés dans les fronts de colonisation.

**France Nature Environnement (FNE)** critique le PNA comme ayant des orientations déséquilibrées en priorisant le soutien à l'élevage et au pastoralisme, au détriment de la protection du loup. L'association note les évolutions apportées par ce projet de PNA mais déplore le fait que le plan « *privilégie les tirs de loups comme solution pour abaisser le nombre d'attaques* ». Ainsi, FNE insiste sur différents points relatifs au protocole technique d'intervention et notamment sur le fait que le tir d'effarouchement soit désormais considéré comme une « *solution annexe* ». Enfin, le cadre d'exécution de la liaison entre les indemnités et la mise en œuvre des mesures de protection est vu comme trop restrictif pour une mise en œuvre effective.

**World Wildlife Fund (WWF) France** note les avancées proposées par ce plan : renforcement du rôle du préfet coordonnateur, liaison entre les indemnités et la mise en œuvre des mesures de protection. Cependant, entre autres critiques du projet de PNA, ce dernier est vu comme préconisant de manière trop importante les tirs, comme solution primaire, entraînant un franchissement dangereux de la limite en termes de droit européen.

**Humanité & Biodiversité (H&B)** relève les avancées présentes dans le plan. D'autres mesures sont jugées inacceptables au regard des nouvelles connaissances scientifiques et des précédents avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN). Le tir est vu comme la principale

solution proposée. De plus, certaines propositions font penser à une volonté de régulation et de restriction territoriale, à certains espaces protégés, de la population de loups.

L'association défend la protection des troupeaux et l'aide des éleveurs, ainsi que la réponse graduée aux attaques de troupeaux. Cependant, le plafond de 10 % de prélèvement est, selon H&B, un chiffre à ne pas dépasser pour un bon état de conservation de la population de loups, au regard de l'expertise scientifique collective (ESCO) biologie du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

**L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS)** dénonce :

- les destructions de loups dont l'efficacité n'a jamais été prouvée ;
- la mauvaise compréhension de l'ESCO biologie sur à l'annonce du seuil de viabilité de la population de loups à 500 spécimens ;
- la notion de niveau attendu d'efficacité des mesures de protection sans l'assortir de mesures contraignantes ;
- l'absence de contrôle de l'installation des mesures de protection pour percevoir les indemnités, lors du constat d'attaques ;
- la généralisation de la procédure déclarative des dommages par l'éleveur, sans constat d'un professionnel.

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)** s'interroge sur les mesures qui seront adoptées à la suite de l'atteinte du seuil de 500 loups, prévu dans le PNA. De plus, l'association conteste les nouvelles modalités liées au protocole technique d'intervention et dit « *STOP* » (sic) aux tirs de loups : les destructions sont trop présentes au sein du plan, selon elle.

La **Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM)** exprime leurs points de divergence avec les textes présentés malgré certains points positifs (amélioration de l'accompagnement technique des éleveurs, nécessaire mise en œuvre préalable des mesures de protection pour percevoir l'indemnité des dommages). Les points rejetés sont les suivants :

- l'objectif de 500 loups sur le territoire national ;
- le protocole technique d'intervention et la notion de « défense du troupeau » par tir légal ;
- la notion de « troupeau ne pouvant être protégé » ;
- les moyens techniques et financiers accordés à l'abattage des loups (pérennisation de la brigade ONCFS, armement et défraiement des chasseurs et des lieutenants de loupeterie...).

**One Voice** considère que la consultation du public est un « *simulacre de démocratie* ». L'association dénonce le protocole technique d'intervention et le « *quota de loups à tuer* », du fait du rôle des loups dans la biodiversité, de leur statut d'espèce protégée, de leurs atouts pour l'attractivité des territoires pour le tourisme, de leurs personnalités propres. Pour l'APN, il est impératif de mesurer l'impact du pastoralisme sur la biodiversité.

One Voice relève tout de même le point positif de la liaison entre les indemnités et la mise en œuvre préalable des mesures de protection.

Les mêmes idées sont reprises par d'autres associations comme la FRAPNA, Animal Cross, avec France... et des organisations plus locales : Meuse Nature Environnement, Collectif Animalier du 06, ASPA Vosges, Nature Midi-Pyrénées...

### **c. De nombreux contributeurs reprennent les arguments des APN**

Les différentes associations ont engagé leurs adhérents et sympathisants, via leur site Internet et les réseaux sociaux, à participer massivement et activement à la consultation du public : « *il est*

*primordial que vous continuiez à vous exprimer en faveur du loup ».*

Leurs messages ont été largement repris par les contributeurs. Certains citent le nom de l'association (« *Je reprends à mon compte tous les arguments de Ferus.* ») ou recopient les arguments. D'autres complètent en ajoutant des éléments nouveaux par rapport aux arguments proposés.

#### **d. La majorité des contributeurs adhérents aux idées des APN se focalise sur le sujet des abattages de loups et les dénonces**

L'abattage des loups dans le cadre du protocole technique d'intervention est le sujet qui cristallise les débats. Il est vu comme une solution de facilité.

Pour plusieurs raisons, ces mesures sont considérées comme inacceptables par les protecteurs de la nature :

- d'un point de vue éthique, les contributeurs trouvent cela intolérable que l'Homme s'octroie le droit de décider si un animal a le droit de vie ou pas : « *L'homme n'a pas le droit de vie ou de mort sur les animaux sauvages.* »

Des mots très forts sont employés, pour dénoncer les tirs, tels que « massacre » [376], « tuerie » [150], « meurtre » [26], « crime » [9], « chasse aux loups ».

- d'un point de vue technique :

\* les contributeurs trouvent que les tirs sont inefficaces. Ils invoquent le principe selon lequel les tirs, non ciblés, déstructureraient la meute (déstructuration : 44], aggravant de fait les prédatations et les dégâts sur les animaux domestiques. Les tirs sont ainsi vus comme contre-productifs (« *Le prélèvement aléatoire de loups expose les troupeaux à la fragmentation des meutes et à l'augmentation de la prédation.* ») ;

\* les contributeurs insistent sur l'inutilité des tirs car ces derniers étant létaux, ils n'apprennent pas au loup la crainte de l'homme et le danger de s'approcher des troupeaux (« *Un loup mort n'apprend rien et ne transmet rien.* »), contrairement à l'effarouchement [304].

Par ailleurs, les dispositions particulières appliquées sur certains territoires au sein des fronts de colonisation, sont dénoncées par les APN comme étant à la limite de la légalité relativement au statut d'espèce protégée [85] du loup.

Enfin, les contributeurs font massivement part de leur incompréhension face à l'abattage de certains loups, l'espèce étant protégée juridiquement.

#### **e. Les contributions portent toutefois sur les autres propositions que celles, relatives aux tirs de loups**

Il est à noter qu'au sein des APN et de leurs adhérents, des avis s'opposent sur certaines mesures.

- Concernant les objectifs généraux du PNA

L'objectif de 500 loups est vu comme illégitime pour trois raisons principales :

- ce chiffre serait dû à une mauvaise compréhension de l'ESCO biologie qui ne parle pas de seuil de viabilité à 500 loups mais à 500 spécimens sexuellement matures (« *L'effectif minimal en termes de spécimens serait, selon cette étude, de l'ordre de 2500 à 5000 spécimens.* ») ;

- ce chiffre est vu comme largement inférieur au nombre de loups que le territoire français

peut accueillir à moyen ou long terme (« *La richesse des écosystèmes français doit permettre au territoire national de dépasser largement ce chiffre.* ») ;

- les contributeurs déplorent le manque de lisibilité sur les mesures prévues lorsque ce seuil sera atteint (« *En outre, qu'advient-il quand ce seuil de 500 loups sera atteint ?* »).

Le PNA est vu comme déséquilibré en faveur du soutien au pastoralisme, ne protégeant pas assez le loup.

#### - Concernant les mesures de protection

Ces dernières sont vues comme efficaces mais soit pas suffisamment mises en œuvre (« *La solution est qu'il soit rétabli une présence de berger quasiment permanente avec le troupeau.* »), soit pas suffisamment restrictives (« *Le plan évoque la notion de niveau attendu d'efficacité des mesures de protection mais n'assortit cette notion d'aucune mesure contraignante.* »).

Ce point est très positif aux yeux des APN qui se disent très favorables au renforcement de la mise en œuvre des mesures de protection et à l'aide apportée aux éleveurs pour leur mise en place efficace.

#### - Concernant le rôle des préfets

Certains contributeurs perçoivent favorablement le renforcement du rôle du préfet coordonnateur afin d'harmoniser la gestion du loup à l'échelle nationale et ainsi de permettre de freiner les abattages sur certains territoires. Cependant, plusieurs contributeurs font référence aux préfets de département et sont contre la possibilité de leur donner plus de pouvoir, les considérant comme trop soumis aux pressions agricoles.

Cependant, ces références aux préfets de département, dénotent sûrement, pour certaines contributions, une mauvaise compréhension du statut de « préfet coordonnateur ».

#### - Concernant les indemnisations et les constats

La nécessaire mise en place préalable des mesures de protection pour avoir accès à l'indemnisation des dommages, sur les troupeaux domestiques, dus à la prédation lupine est une des nouvelles mesures du PNA qui fait, sur le fond, l'unanimité auprès des APN et de leurs adhérents.

Cependant, sur la forme, plusieurs points de vue sont relevés :

- certains considèrent que les modalités d'application sont trop restrictives et de fait, ne permettront pas l'application effective de ce principe (« *Si les indemnisations des dégâts du loup sont dorénavant conditionnées à la mise en place effective des moyens de protection, le cadre prévu est trop restrictif pour une mise en œuvre effective de cette disposition.* ») ;

- certains considèrent, au contraire, que le cadre d'exécution n'est pas assez contraignant.

Par ailleurs, concernant les constats de dommages, trois points émergent des contributions :

- le fait de ne pas vérifier la véritable mise en place des mesures de protection, lors du constat d'attaques, ne paraît pas pertinent à certains participants (« *La conditionnalité de l'indemnisation des victimes [...] est une avancée nécessaire mais exclut la vérification de leur mise en œuvre lors des constats d'attaques vide d'intérêt cette mesure.* ») ;

- la plupart des contributeurs ne comprennent pas le fait que les décisions d'indemnisation s'arrêtent à la conclusion « loup non exclu » (« *Indemniser les dommages pour lesquels la responsabilité des loups n'est pas écartée !!! Il faudrait remplacer « n'est pas écartée » par « est prouvée »* ») ;

- les constats déclaratifs et leur extension d'application sont mal perçus par plusieurs contributeurs.

Ils craignent une surestimation des dégâts par les éleveurs (« *Les éleveurs rivalisent déjà d'imagination pour faire croire à des prédatons, la porte est ouverte ici à toutes les dérives !* »).

#### - Concernant les études et prospectives

Les études prévues dans le PNA sont vues de manière très positive, la plupart des contributeurs estimant que ces éléments scientifiques manquent au débat (« *Mais je pense surtout que l'important est de miser sur la connaissance du loup.* »).

Certains regrettent fortement le fait que certaines études n'aient pas précédé des prises de décisions, notamment sur les tirs (« *Le PNA poursuit toujours la même erreur de stratégie : les études et observations devraient précéder toute décision.* »).

### **f. La cohabitation dans les autres pays européens est constamment mentionnée**

Les contributeurs comparent quasiment systématiquement la situation française avec les situations des autres pays européens : Italie [614], Espagne [168], Roumanie [32]...

Il leur semble que ces pays ont réussi à trouver une parfaite cohabitation avec le loup. Ainsi, ils expriment leur incompréhension face à l'impossible cohabitation qui semble se produire en France. Les participants préconisent donc de s'inspirer des méthodes employées dans ces pays afin de les appliquer en France (« *La cohabitation est rendue possible chez nos voisins italiens, pourquoi ne le serait-elle pas en France ?* », « *Que les éleveurs s'inspirent de leurs homologues italiens et que l'État leur donne la marche à suivre ?* »).

## **B – Les intérêts qui s'expriment en faveur de l'élevage**

### **a. Une vision souvent dégradée du loup**

Le loup est jugé, par certains, comme un animal mauvais (« *Le loup ne tue pas que pour manger mais simplement par pur plaisir.* »). Son comportement de « *surplus killing* » lui vaut d'être caractérisé d'« *animal sanguinaire* ». Le terme de « *fléau* » [118] est également souvent utilisé pour justifier le fait qu'il faille l'éradiquer.

De plus, de nombreux contributeurs redoutent des attaques de loups sur l'homme ou sur les enfants. (« *Le changement de comportement des loups est inquiétant, et il ne serait pas étonnant d'en arriver à des attaques humaines* »).

Enfin, certains contributeurs considèrent que le retour du loup en France et en particulier, le fait de le laisser s'étendre sur le territoire est une erreur. (« *Nos anciens se sont débarrassés du loup il y a bien une raison.* »)

### **b. Les positions des différentes OPA nationales**

Les membres de CAP Loup (**FNSEA, FRSEA, FDSEA, FNO, FDO et JA**) déplorent l'augmentation des attaques et de la prédation sur les troupeaux domestiques. Ils considèrent ne pas avoir été écoutés par le gouvernement. Ils reconnaissent tout de même des améliorations concernant les modalités de mise en œuvre des tirs de défense simple. Cependant, de nombreux points restent problématiques et ne sont pas acceptables : le fait de ne pas bénéficier d'un droit de défense permanent des troupeaux hors plafond de prélèvement, le fait de maintenir le principe de conditionnalité des indemnisations, le fait de pouvoir suspendre les tirs de défense renforcée et les tirs de prélèvement. Le slogan est « *Zéro attaque sur nos troupeaux* ».

La **Confédération Paysanne** exprime le souhait que :

- les abattages de loups soient ciblés sur les situations de déprédation et que ces tirs puissent se faire hors plafond ;
- des brigades type ONCFS soient généralisées sur l'ensemble du territoire ;
- l'État prenne en charge financièrement le permis de chasser, qui devrait être spécifique pour les cas de prédation par le loup, des éleveurs ;
- les éleveurs volontaires puissent contractualiser pour des mesures de protection dans les départements limitrophes de ceux où la présence du loup est avérée ;
- les mesures de protection soient prises en charge financièrement par l'État, à 100 % de leur coût ;
- des expérimentations de piégeage soient menées ;
- le loup soit déclassé des différents textes juridiques qui imposent sa protection en Europe et donc en France.

La **Coordination Rurale** remet en cause le protocole de comptage des effectifs de loups. Par ailleurs, le chiffre de 500 loups ne leur apparaît pas comme légitime au regard de la prédation déjà exercée par le loup sur les activités d'élevage. De plus, le PNA est vu comme déséquilibré en faveur de la protection de l'espèce lupine, ne permettant pas un réel soutien aux éleveurs et au pastoralisme. Enfin, les méthodes de protection proposées sont jugées inadaptées et inefficaces au vu de l'étendue des contextes d'élevage.

D'autres organisations à portée locale se sont également exprimées et nous retrouvons leurs arguments par la suite : Syndicat ovin de l'Ariège, Syndicat Ovin de la Moselle.

### **c. De nombreux contributeurs reprennent les arguments des OPA**

Les différentes organisations ont engagé leurs adhérents et sympathisants, via leur site Internet et les réseaux sociaux, à participer massivement et activement à la consultation du public : « *La mobilisation de tous est indispensable pour faire entendre la voix de l'élevage ! Nous comptons sur vous.* »

Leurs messages ont été largement repris par les contributeurs. La plupart recopie les arguments, quand d'autres les complètent en y ajoutant des éléments nouveaux.

### **d. Les OPA mettent en lumière l'impact du loup sur les activités humaines et d'élevage**

#### **- Concernant l'impact sur les activités d'élevage**

Plusieurs témoignages d'éleveurs vivant en zone de présence du loup dressent le futur du pastoralisme dans ces zones et l'impact que le loup aura à l'échelle du territoire. Certains font même part de témoignages d'abandon de leur profession du fait du loup (« *Si les choses continuent comme elles le sont, aujourd'hui, les éleveurs arrêteront leur métier.* », « *Je suis éleveur de brebis en Ardèche depuis 2 ans. [...] J'ai envie de continuer longtemps, le plus longtemps possible. Jusqu'à l'arrivée du loup en fait. Après, j'irai sans doute chercher un boulot en ville, ou dans les plaines céréalières, comme tant d'autres avant moi.* »).

L'impact psychologique, pour l'éleveur, est également largement mis en avant (« *Cette société pastorale est très perturbée, et est même agressée par cette prédation du loup, avec le cortège d'effets directs et indirects sur les individus, qui lui est associée.* »).

D'après ces contributions, l'impact du loup sera très large : économique (perte d'une partie des éleveurs des zones de présence du loup, changement des pratiques d'élevage), écologique



(embroussaillement des territoires et perte de la biodiversité), social (départ d'une partie de la population de ces territoires).

Cependant, les éleveurs témoignant cherchent à mettre les adhérents des APN face à leurs contradictions. Selon leurs dires, certains modes d'élevage vont disparaître et notamment l'élevage extensif et le pastoralisme. Or, d'après les tendances actuelles, ce mode d'élevage est recherché actuellement par une majorité de la population (« *Le pastoralisme constitue, en ce XXI<sup>ème</sup> siècle, une des rares formes d'élevage traditionnel subsistant en France, alors que par ailleurs, l'élevage industriel hors sol est tant critiqué et que nombre de consommateurs demandent un retour à des modes d'élevage plus raisonnables, respectueux de l'environnement et des animaux.* »).

#### - Concernant l'impact sur le tourisme

De nombreux contributeurs mettent en garde contre l'impact que le loup peut avoir sur le tourisme. Mis à part la peur du loup que certains promeneurs pourraient ressentir, les chiens de protection causent des dégâts et peuvent se montrer agressifs envers des randonneurs. Ainsi, certains éleveurs expliquent ouvertement qu'engager leur responsabilité vis-à-vis du comportement de leur chien ne leur paraît pas acceptable et ils préfèrent fermer certains sentiers de randonnées (« *Personnellement, étant touché par les problèmes de cohabitations entre les patous et les touristes, je vais fermer les sentiers traversant ma propriété, pour ne pas être poursuivi en justice si un de mes patous est responsable d'une morsure. C'est regrettable pour les randonneurs.* »).

#### - Concernant le coût du loup

De nombreux contributeurs expriment leur incompréhension, face à l'utilisation d'autant de fonds publics pour la politique relative aux loups. (« *Il y a bien assez de loups qui font bien assez de ravages. C'est un luxe qui coûte très cher.* »)

Ainsi, certains proposent, qu'à l'instar des chasseurs qui payent pour certains dégâts de gibiers, les APN payent pour les dommages du fait du loup (« *Les indemnisations commencent à coûter trop cher au contribuable et devraient être réglées par les associations écologistes par le biais de leur cotisation.* »).

### **e. Au-delà de l'expression de positions générales, les contributions portent également sur les propositions prévues pour le projet de PNA**

#### - Concernant les mesures de protection

Les mesures de protection peuvent être perçues comme inefficaces et insuffisantes (techniquement et insuffisamment financées par l'État). De plus, de grandes critiques des parcs de protection – accusés de causer du surpâturage – et des chiens de protection – accusés d'être agressifs envers les randonneurs, d'affecter les performances zootechniques des troupeaux – sont faites (« *Ma première surprise réside dans les 20 % que doivent payer les éleveurs pour les parcs de protection.* », « *Les mesures de protection s'avèrent le plus souvent insuffisantes voire inefficaces et en tout cas coûteuses quand elles ne deviennent pas dangereuses avec les chiens de protection.* »).

#### - Concernant les indemnisations

Les OPA refusent catégoriquement la mise en œuvre d'une liaison entre indemnisations et mise en place des mesures de protection. Ce refus a deux raisons différentes et qui peuvent être complémentaires :

- une raison juridique. Les OPA réfutent le fait que les indemnisations soient assimilables à des

aides d'État (« Les modalités n'ont pas évolué entre les différentes versions du plan loup [...] Le CAF loup demande un retour sur notre argumentation juridique a minima et le refus de toute conditionnalité des indemnisations. ») ;

- une raison technique et de faisabilité (« Conditionner les indemnisations à la mise en place de mesures de protection est une aberration car l'élevage implique d'avoir plusieurs lots d'animaux qui pâturent à différents endroits et on ne peut pas être partout en même temps, les éleveurs ne peuvent pas avoir des hordes de chiens Patou. »).

#### - Concernant le protocole technique d'intervention

Les OPA et leurs adhérents sont favorables aux tirs de loups.

Ils reconnaissent une avancée en matière de tirs de défense (« Nous constatons une ouverture concernant les tirs de défense simple. »)

Cependant, les modalités prévues dans le cadre du protocole technique d'intervention ne leur conviennent pas non plus. Au contraire des APN, trop de restrictions ont été introduites selon leurs analyses et leur demande de droit de défense permanent n'a pas été pris en compte (« Nous exigeons toujours un droit de défense permanent des troupeaux hors plafond de prélèvement. Et nous refusons [...] toute limitation des tirs de prélèvement et des tirs de défense renforcée ainsi que toute gestion différenciée entre les territoires et les éleveurs. »).

Afin de légitimer le protocole technique d'intervention, les OPA montrent l'importance de maintenir des modalités acceptables, afin de ne pas induire du braconnage [136], comme dans d'autres pays (« S'opposer à une régulation intelligente des loups (par dogmatisme antichasse) c'est favoriser le braconnage et le retour du poison. »).

#### - Concernant les loups hybrides

Le taux d'hybridation est suspecté d'être élevé. Ce phénomène est associé à un changement de comportement des loups, à une plus grande agressivité et à plus d'attaques (« La multiplication des attaques est due en partie au fait que les vrais loups (*Canis lupus*) se sont croisés avec des chiens. »).

### **C – Les contributions des autres acteurs**

#### **a. Les espaces protégés**

Le réseau des **Réserves Naturelles de France (RNF)** s'est exprimé et semble bien retrouver leurs propositions. Cependant, il est demandé que l'interdiction de tirs dans les espaces protégés (tel que défini dans l'arrêté « cadre » qui fixe les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à la protection stricte du loup peuvent être octroyées par les préfets) soit explicitement écrite dans le PNA pour pérenniser cette disposition pour les six prochaines années.

#### **b. La fédération nationale des chasseurs**

Pour des raisons budgétaires, la Fédération nationale des chasseurs propose de remplacer la brigade loup par des chasseurs volontaires. De plus, elle propose de mettre en place une gestion différenciée du loup massif par massif. Par ailleurs, elle soutient le maintien des tirs de prélèvements renforcés, réalisés à l'occasion de battues aux grands gibiers, dans le cadre de chasse ordinaire, à l'occasion de chasses ou de battues administratives et les tirs de prélèvements renforcés réalisés à l'occasion de chasses à l'approche ou à l'affût d'espèces de grand gibier. Plus d'implication des fédérations

(nationale, départementales) est demandée du fait de leur connaissance du terrain et de ses problématiques.

Enfin des campagnes d'information et de communication sont demandées pour mettre en évidence le rôle joué par les chasseurs dans la gestion de ce dossier et éviter les jugements trop hâtifs du grand public.

### **3) Des contributeurs recherchent un compromis**

Même si deux « camps » semblent s'opposer et rester sur leurs positions, de nombreux contributeurs croient en une possible cohabitation entre le loup et les éleveurs et recherchent un équilibre entre la diversité des situations nécessaires à la résilience des systèmes (« *Le pastoralisme et les loups ont de tout temps dû cohabiter et il me semble évident qu'il faut adapter cette cohabitation aux enjeux actuels sans pour autant éradiquer l'un ou l'autre.* »).

Ils conviennent que ce stade de cohabitation ne soit pas encore atteint mais croient en sa possibilité. Pour ce faire, des propositions sont formulées sur différents sujets :

- au sujet du pastoralisme. Des changements dans les modes de conduite, comme « *la diminution de la taille des troupeaux* » sont suggérés ;
- au sujet des mesures de protection. Par exemple, des races de chiens à expérimenter pour protéger les troupeaux sont proposées (« *Pour les éleveurs, le chien le mieux adapté à la protection des troupeaux est le Tornjak [...]. Plus efficace que le Patou.* ») ;
- au sujet des indemnités. L'exemple du système allemand est cité (« *Appliquer comme en Allemagne le principe d'une indemnisation lors de la « première attaque » et laisser un an à l'éleveur pour qu'il s'assure d'une protection efficace digne de ce nom.* ») ;
- au sujet de la valorisation du loup sur les territoires. Les contributeurs proposent de changer de paradigme, pour tirer un bénéfice de la présence du prédateur à travers le développement de labels [19] (comme pour l'ours dans les Pyrénées) et de l'écotourisme [11] (« *Je rêve d'un label, comme il en existe de par le monde, « ami de la faune sauvage » qui permettrait aux consommateurs de soutenir et valoriser les éleveurs qui acceptent de protéger leurs troupeaux et arrivent à coexister avec loups et lynx.* », « *Nous pourrions ainsi valoriser le tourisme pour l'observation des loups sauvages.* »).

D'autres propositions ont été formulées mais ne sont pas reprises ici : en effet, de nombreux éléments sont suggérés mais sont déjà prévus par le PNA (aider les éleveurs à financer et installer les mesures de protection, indemniser les dommages, prévoir des études sur l'impact bénéfique du loup sur les écosystèmes...) et leur proposition est donc due à une lecture trop rapide ou à une insuffisante compréhension des documents mis en consultation.

### **4) Un débat très général sur la place du loup et de l'animal en France et la relation avec l'Homme**

Le débat a été plus large que la simple analyse des propositions du PNA et s'est étendu à des questions éthiques et de société sur la relation homme-animal.

#### **a. Le loup, symbole de biodiversité**

Le loup étant au sommet de la chaîne alimentaire, les bienfaits de sa présence sur les écosystèmes sont mis en lumière par ses protecteurs. Pour illustrer cet aspect, les contributeurs ont massivement repris à leur compte l'exemple de la réintroduction du loup dans le parc de Yellowstone [144] et des impacts bénéfiques, sur l'environnement, de celle-ci, transposée au territoire français (« *Suite à la*

*réintroduction du loup dans le parc de Yellowstone », « Leur retour est un signe d'une amélioration de la biodiversité. »).*

Cette place du loup dans la biodiversité est corrélée avec les autres grands prédateurs du territoire que sont l'ours [380] et le lynx [177].

Au contraire, certaines contributions insistent sur la perte de biodiversité (notamment sur les parcours entretenus par le pastoralisme) que la présence du loup va induire. (*« Or, il se trouve que ces prairies sont en régression constante de partout en Europe, et que ce phénomène écologique désastreux pour la biodiversité, est donc aussi activé par la présence du loup sur les alpages. »*).

En matière de biodiversité, de nombreux contributeurs considèrent que la France doit montrer l'exemple et ne peut se permettre de donner des leçons aux autres pays, notamment africains [98] et asiatiques [20], si la cohabitation n'est pas possible sur notre territoire entre le loup et les éleveurs (*« La France se doit donc d'agir en conséquence [...]. C'est de notre responsabilité. »*) (éléphant [73], lions [62]).

### **b. Le loup vu comme un bouc-émissaire**

Certains contributeurs considèrent que le loup est un bouc émissaire [81] vis-à-vis des problèmes de l'élevage. En effet, de par l'image que renvoie le loup, celui-ci est vu comme l'origine de tous les maux. (*« Sa réputation trop longtemps entachée par les contes pour enfants et autres histoires qui ont fait des loups des parias », « Sans parler de la responsabilité que le loup endosse à tort »*)

Par exemple, la question des chiens errants [291] et de la prédation que ceux-ci exercent sur les troupeaux, prédation souvent ensuite attribuée au loup, est très prégnante dans la consultation (*« On parle beaucoup du loup [...] mais rien sur les chiens errants qui sont une plaie dans notre cher pays »*).

De plus, certains contributeurs considèrent que le loup et sa prédation sur les troupeaux domestiques sont vus comme la cause de l'ensemble des difficultés de l'élevage, alors que d'autres causes participent aux problématiques de ce type d'élevage actuellement (*« Il faut arrêter de faire porter sur le loup la responsabilité des problèmes des éleveurs de moutons. », « Le loup, victime d'une crise plus profonde », « Pastoralisme, activité complètement malade en France, le loup est l'arbuste qui cache la forêt » « Il faudrait peut être s'intéresser au problème ECONOMIQUE des éleveurs, comme l'importation massive d'agneaux de Nouvelle-Zélande [61] par exemple, au lieu de faire croire que leur problème principal est celui du loup. »*).

Le loup semble également aux yeux de certains contributeurs un animal victime de rumeurs (question des hybrides [45], question de la réintroduction [150] du loup dans les années 1990 pour permettre leur retour).

### **c. Le loup et la chasse**

Alors que les fédérations de chasseurs souhaiteraient mieux faire connaître leur rôle et leur implication dans le dossier du loup, une grande remise en cause de la chasse a été faite lors de cette consultation.

Tout d'abord, la chasse est vue comme dérégulatrice de la biodiversité (*« Des deux espèces, les chasseurs ou les loups, laquelle est une menace pour la biodiversité donc pour notre survie. »*).

Ensuite, le caractère opportuniste du loup est très mal compris par les contributeurs qui reprochent à la chasse d'abattre trop de gibiers, n'en laissant pas assez pour les loups ainsi obligés par la suite d'attaquer les troupeaux domestiques (*« Je propose de réduire les quotas de chasse, de façon*

*importante, du gibier (biches, sangliers...) pour que le loup puisse, lui aussi, se nourrir de ses proies naturelles. Ainsi, le loup ne sera plus, ou beaucoup moins, obligé d'attaquer les brebis et autres animaux d'élevage. »).*

#### **d. La place de l'animal dans la société**

Cette consultation traitant du loup et des animaux d'élevage s'est vite généralisée à la condition animale et à l'éthique [45] animale, sujet particulièrement sensible de nos jours.

Sur ce sujet philosophique et très sensible, les avis divergent une nouvelle fois.

Certains considèrent qu'aucun humain n'a le droit de vie ou de mort sur un animal – et en l'occurrence ici le loup (« *L'homme n'a aucun droit particulier sur la nature et la biodiversité est un des facteurs de sa survie.* »). Ce postulat s'étend alors également aux animaux d'élevage et ainsi à une remise en cause de l'élevage et de la consommation de viande.

De plus, le bien-être animal [95] revient également dans les débats, chacun défendant le bien-être de l'animal qu'il défend : le loup et donc l'interdiction de le tuer pour les APN / les brebis et donc le mal-être lors de leur « agonie » après une attaque de loup pour les OPA (« *A l'heure où l'association L214 lutte pour un élevage et un abattage sans souffrance des animaux de ferme, est-ce que les militants pro-loups se préoccupent des conditions d'abattage atroces et des souffrances que le loup fait subir aux moutons.* »). Certains notent tout de même la distinction faite et les contradictions des deux bords (« *Lorsque l'on défend le bien-être et l'éthique animale, on ne peut pas faire de distinction entre les espèces et il est légitime qu'une vie de loup vaille une vie de brebis.* »). Le débat a également été parfois étendu à la tauromachie, aux delphinariums, aux abattoirs [116]...

De nombreux contributeurs vont jusqu'à faire part de leur méfiance envers l'humanité (« *L'homme est un loup pour l'homme.* »).